

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 164 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - André BERTERO - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Patrick BORÉ - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Philippe CHARRIN - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY-VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Marie-Madeleine GEIER-GHIO - Patrick GHIGONETTO - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Roger MEI - Danielle MENET - Patrick MENNUCCI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Michel MILLE - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Florian SALAZAR-MARTIN - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Kheira ZENAFI.

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2019

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Guy BARRET représenté par Olivier GUIROU - Jean-Pierre BAUMANN représenté par Sandra DUGUET - Moussa BENKACI représenté par Philippe DE SAINTDO - François BERNARDINI représenté par Eric CASADO - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Gérard CHENOZ - Gérard BRAMOULLÉ représenté par Mireille JOUVE - Henri CAMBESSEDES représenté par Roger MEI - Christine CAPDEVILLE représentée par Luc TALASSINOS - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Bruno CHAIX représenté par Jean MONTAGNAC - Gaby CHARROUX représenté par Florian SALAZAR-MARTIN - Jean-David CIOT représenté par Gaëlle LENFANT - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Monique CORDIER - Frédéric COLLART représenté par Solange BIAGGI - Auguste COLOMB représenté par Philippe GINOUX - Pierre COULOMB représenté par Régis MARTIN - Robert DAGORNE représenté par Maurice CHAZEAU - Sylvaine DI CARO représentée par Guy ALBERT - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI représentée par Marc POGGIALE - Olivier FREGEAC représenté par Joël MANCEL - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Jacky GERARD représenté par Jean-Louis CANAL - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN - Jean-Pascal GOURNES représenté par Georges CRISTIANI - Jean HETSCH représenté par Loïc GACHON - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Eliane ISIDORE représentée par Georges ROSSO - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE - Nicole JOULIA représentée par Gilbert FERRARI - Nathalie LAINE représentée par Patrick BORÉ - Stéphane LE RUDULIER représenté par Nicolas ISNARD - Jean-Marie LEONARDIS représenté par Bernard DESTROST - Laurence LUCCIONI représentée par Julien RAVIER - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Marcel MAUNIER représenté par Jocelyne TRANI - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Yves MESNARD représenté par Christian PELLICANI - Marie-Claude MICHEL représentée par Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI représentée par Marie-France DROPY-OURET - Stéphane PAOLI représenté par Irène MALAUZAT - Stéphane PICHON représenté par Isabelle SAVON - Patrick PIN représenté par André JULLIEN - Roger PIZOT représenté par Guy ALBERT - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Maxime TOMMASINI - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Emmanuelle SINOPOLI représentée par René BACCINO - Jules SUSINI représenté par Francis TAULAN - Josette VENTRE représentée par Monique DAUBET-GRUNDLER - Patrick VILORIA représenté par Laure-Agnès CARADEC - Didier ZANINI représenté par Kheira ZENAFI - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Jacques BOUDON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI - Jean-Louis BONAN - Nadia BOULAINSEUR - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Claude FILIPPI - Samia GHALI - Bruno GILLES - Michel LAN - Eric LE DISSÈS - Jean-Pierre MAGGI - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Roger RUZE - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Etaient présents et représentés en cours de séance Messieurs :

Patrick MENNUCCI représenté à 16h00 par Eric SCOTTO - Richard MIRON représenté à 16h00 par Michèle EMERY.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Francis TAULAN à 14h40 - Bernard MARANDAT à 14h40 - Marie-Louise LOTA à 15h15 - Chrystiane PAUL à 15h15 - Sandra DALBIN à 15h15 - Sophie DEGIOANNI à 15h15 - Albert GUIGUI à 15h15 - André BERTERO à 15h26 - Patrick APPARICIO à 15h26 - Isabelle SAVON à 15h30 - Jean-Claude FERAUD à 15h30 - Frédéric VIGOUROUX à 15h35 - Georges ROSSO à 15h36 - André MOLINO à 15h36 - Kheira ZENAFI à 15h36 - Monique CORDIER à 15h36 - Frédéric DOURNAYAN à 15h37 - Jean-Louis CANAL à 15h40 - Patrick PADOVANI à 15h40 - Antoine MAGGIO à 15h41 - Odile BONTHOUX à 15h48 - Maxime TOMMASINI à 15h55 - David YTIER à 15h55 - Jean ROATTA à 15h55 - Didier PARAKIAN à 15h58 - Philippe CHARRIN à 15h55 - Sylvia BARTHELEMY à 15h55 - Olivier GUIROU à 15h57 - Frédéric BOUSQUET à 15h57 - Eric CASADO à 16h00 - Danielle MILON à 16h00 - Pierre DJIANE à 16h00 - Dominique FLEURY-VLASTO à 16h00 - Henri PONS à 16h07.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 005-6410/19/CM

■ Approbation d'une gamme tarifaire événementielle métropolitaine et de la distribution de titres de transport métropolitains à l'occasion d'opérations de promotion de la mobilité

MET 19/11465/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le territoire métropolitain est particulièrement attractif. A ce titre de très nombreuses manifestations culturelles, sportives et professionnelles (congrès) de niveau national sont régulièrement organisées sur le territoire.

La Métropole qui est très engagée dans le développement des mobilités alternatives et qui est, par ailleurs, souvent sollicitée par les organisateurs de ces manifestations, souhaite promouvoir ses offres de mobilité à l'occasion de ces événements.

Néanmoins, la Métropole n'est pas actuellement, en mesure de proposer des solutions de mobilité à l'échelle métropolitaine. En effet, il existe bien sur certains bassins de déplacement des produits tarifaires événementiels mais qui sont disparates et limités aux réseaux locaux hérités du passé.

Il est donc proposé d'approuver une gamme tarifaire métropolitaine événementielle jointe en annexe attractive sur la plan financier offrant, à l'occasion de ces événements, aux métropolitains et aux visiteurs la possibilité de découvrir l'ensemble du territoire en utilisant des solutions de mobilité alternatives multimodales.

Cette gamme tarifaire pourra être commercialisée pour répondre à des événements ou des opérations portés par la Métropole ou auxquels elle est associée en qualité de partenaire et retenus par elle comme pouvant bénéficier du dispositif. Cette gamme sera proposée aux organisateurs des congrès retenus par la Métropole.

La Métropole va tester la première année différents process de commercialisation de cette gamme en tenant compte notamment des niveaux de seuil compatibles avec les contraintes de création et de distribution des titres pour arrêter les solutions les plus pertinentes correspondant à ces types de manifestations avant de les généraliser. Cette méthode s'inscrit bien dans la philosophie de cette gamme tarifaire qui doit permettre à la Métropole de l'agilité pour répondre à ces sollicitations multiples et diverses.

Il convient de préciser que des offres tarifaires spécifiques pourront faire l'objet de délibérations particulières lorsque la Métropole accueille des événements majeurs de niveau international.

Par ailleurs, dans le cadre de la manifestation Marseille Provence Gastronomie 2019 la Métropole souhaite distribuer gratuitement à l'entrée de quelques stations de métro de Marseille des titres de transport le 28 juin prochain à partir de 15h qui seront utilisables jusqu'à la fin de la journée d'exploitation. Le coût de cette opération supporté par la Métropole s'élèvera à 18 000€ (13 000€ pour l'acquisition des titres et 5 000€ pour l'encodage des tickets pris en charge par la RTM).

Enfin, afin de promouvoir l'usage des transports publics sur le périmètre de la Métropole, dans le cadre de sa stratégie de conquête clientèle, cette dernière se donne la possibilité à l'occasion d'actions de marketing promotionnel et de communication, menées à l'initiative des services de la Métropole, de distribuer à titre gratuit des pass INTEGRAL découverte dans la limite de 3500 forfaits par an soit 2000 pass 24h et 1500 pass hebdomadaires.

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2019

Ces Pass permettent de découvrir l'ensemble des services de mobilité organisés par la Métropole sur son territoire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole
- La loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'Orientation des Transports Intérieurs modifiés
- L'information des Conseils de Territoire

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le territoire métropolitain est particulièrement attractif ;
- Qu'à ce titre de très nombreuses manifestations culturelles, sportives et professionnelles (congrès) de niveau national et international sont régulièrement organisées sur le territoire ;
- Que la Métropole qui est très engagée dans le développement des mobilités alternatives et qui est, par ailleurs, souvent sollicitée par les organisateurs de ces manifestations souhaite promouvoir ses offres de mobilité à l'occasion de ces événements ;
- Que la Métropole n'est pas actuellement, en mesure de proposer des solutions de mobilité à l'échelle de métropolitaine ;
- Que pour répondre à ces besoins, il est proposé d'approuver une gamme tarifaire attractive offrant, à l'occasion de ces événements, aux métropolitains et aux visiteurs la possibilité de découvrir l'ensemble du territoire en utilisant des solutions de mobilité alternatives multimodales ;
- Qu'également la Métropole souhaite à l'occasion d'opérations de marketing promotionnel et de communication faire découvrir l'offre de mobilité métropolitaine.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la gamme tarifaire événementielle métropolitaine et ses conditions d'utilisation jointes en annexe 1

Article 2 :

Est approuvée la distribution de titres gratuits permettant de circuler sur le réseau RTM lors de la manifestation Marseille Provence Gastronomie du 28 juin 2019 à partir de 15h jusqu'à la fin de l'exploitation du réseau

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2019

Article 3 :

Est approuvée la distribution à titre gratuit de pass INTEGRAL découverte dans la limite de 3500 forfaits par an soit 2000 pass 24h et 1500 pass hebdomadaires à l'occasion d'opération de marketing promotionnel et de communication organisés par la Métropole.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM